

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme
 LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M.
 BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme
 GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M.
 JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)
Membres absents : M. HELIE - M. DUGOURD

OBJET DE LA DELIBERATION

Installations thermiques et aérauliques de la Ville : gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Lancement de la procédure - Signature du marché

Madame Biot, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des prestations de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville, un marché a été confié à la société Dalkia France.

Afin de permettre une gestion optimale de ce contrat, il est apparu nécessaire de faire appel à un bureau spécialisé pour assister la Ville dans le pilotage et le suivi de ce marché.

Le marché comporterait une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. L'affermissement de ces dernières serait subordonné à l'obtention des crédits correspondants.

La mission consisterait pour la tranche ferme en :

- la vérification et le contrôle de la facturation des postes P1, P2 et P3 ;
- l'organisation et l'animation des réunions de suivi du contrat ;
- la mise en place et le suivi d'indicateurs.

La tranche conditionnelle 1 concernerait la préparation des avenants, l'établissement d'un rapport annuel de contrôle des prestations d'exploitation et de maintenance, ainsi que le calcul des pénalités.

Enfin, en tranche conditionnelle 2, seraient prévus la recherche d'améliorations continues en vue d'optimiser la gestion du contrat, le contrôle sur site des prestations P1, P2 et P3, ainsi que le suivi technique des tranches de travaux.

Le marché serait conclu pour une durée d'un an renouvelable, par reconduction expresse, sans que sa durée ne puisse excéder le 31 décembre 2016.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée à :

- 30 000 € TTC/an pour la tranche ferme ;
- 30 000 € TTC/an pour la tranche conditionnelle 1 ;
- 60 000 € TTC/an pour la tranche conditionnelle 2.

Il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres pour sa réalisation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau spécialisé pour aider la Ville dans le suivi de la gestion énergétique, de la maintenance et de la rénovation du parc de ses installations thermiques et aérauliques ;
- 2- m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;
- 3- m'autoriser à signer le marché et tout acte à intervenir pour son application ;
- 4- m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 5- dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits à inscrire au budget supplémentaire 2009 et sur les exercices suivants ;
- 6- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 FEV. 2009

